

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 22 janvier 2024

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 012024/22

LAC D'ORIENT

Régie de recettes

Fixation des droits et tarifs 2024 perçus auprès des usagers

Date de convocation :
12/01/2024

Le lundi 22 janvier 2024 à 10h00,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe PICHÉRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 29
votants : 34**

Étaient présents : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé :

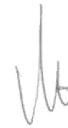
Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Marc BRET à Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE à Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Didier LEPRINCE à Madame Nelly DELELIGNE, Madame Arlette MASSIN à Madame Anne-Marie ZELTZ, Madame Agnès MIGNOT à Monsieur Jérôme BONNEFOI

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'Assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'ensemble des tarifs relatifs à l'utilisation des bords d'eau et des ports du Lac de la Forêt d'Orient et de ses équipements, ainsi que les dispositions particulières, tels que récapitulés en annexe.

Autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des espaces dédiés à tous types d'activités, au nom du Département de l'Aube.



Philippe PICHERY

Philippe PICHERY
2024.01.30 11:45:29 +0100
Ref:5863048-8766146-1-D
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental
de l'Aube

Fait le 26/01/2024

L'ensemble des redevances figurant dans cette annexe ne fera l'objet d'aucun remboursement.

1. TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET AUX CLUBS

Les redevances de mouillage et navigation sont payables au plus tard le jour de la mise à l'eau. En cas de paiement à la réservation, le plaisancier devra confirmer sa réservation 48 heures avant son arrivée. Un contrat de location de mouillage et de navigation sera établi par la capitainerie et fera foi de règlement.

UTILISATION DU PORTIQUE DE MISE A L'EAU

- un forfait de 55,00 € pour une mise à l'eau ou un retrait.
- un forfait de 75,00 € pour deux opérations (mise à l'eau + retrait).
- un forfait de 30,00 € pour une utilisation du mât de matage.
- un forfait de 120,00 € pour une utilisation du mât de matage et une mise au à l'eau et un retrait.
- un grutage et un matage gratuits (pour la mise à l'eau et le retrait du bateau) pour les participants aux régates.

EMPLACEMENT AU PORT

EMPLACEMENT AU PORT	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024				Week-end 2023 (particuliers)	Week-end 2024			
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Quillard moins de 5 m	300,00 €	256,50 €	307,80 €	17,20 €	300,00 €	100,00 €	79,75 €	95,70 €	4,30 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	25,00 €	19,67 €	23,60 €	1,40 €	25,00 €
De 5 m à 5,99 m	400,00 €	316,17 €	379,40 €	20,60 €	400,00 €	150,00 €	120,71 €	144,85 €	5,15 €	150,00 €	70,00 €	56,75 €	68,10 €	1,90 €	70,00 €	35,00 €	27,58 €	33,10 €	1,90 €	35,00 €
De 6,00 m à 6,99 m	550,00 €	437,75 €	525,30 €	24,70 €	550,00 €	200,00 €	161,50 €	193,80 €	6,20 €	200,00 €	90,00 €	73,00 €	87,60 €	2,40 €	90,00 €	45,00 €	35,50 €	42,60 €	2,40 €	45,00 €
De 7,00 m à 7,99 m	700,00 €	558,58 €	670,30 €	29,70 €	700,00 €	250,00 €	202,08 €	242,50 €	7,50 €	250,00 €	100,00 €	80,75 €	96,90 €	3,10 €	100,00 €	50,00 €	39,08 €	46,90 €	3,10 €	50,00 €
De 8,00 m à 9,49 m	850,00 €	678,58 €	814,30 €	35,70 €	850,00 €	300,00 €	241,67 €	290,00 €	10,00 €	300,00 €	110,00 €	88,75 €	106,50 €	3,50 €	110,00 €	55,00 €	42,92 €	51,50 €	3,50 €	55,00 €
De 9,50 m à 11,49 m	1 000,00 €	797,67 €	957,20 €	42,80 €	1 000,00 €	350,00 €	282,75 €	339,30 €	10,70 €	350,00 €	120,00 €	96,67 €	116,00 €	4,00 €	120,00 €	60,00 €	46,67 €	56,00 €	4,00 €	60,00 €
Supplément multicoque + 3 m	170,00 €	138,08 €	165,70 €	4,30 €	170,00 €	80,00 €	65,00 €	78,00 €	2,00 €	80,00 €	40,00 €	32,50 €	39,00 €	1,00 €	40,00 €					

BOUEES A MESNIL-SAINT-PERE

BOUEES	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024			
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	230,00 €	186,58 €	223,90 €	6,10 €	230,00 €	100,00 €	81,08 €	97,30 €	2,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €
A partir de 6,50 m	400,00 €	335,70 €	391,10 €	8,90 €	400,00 €	150,00 €	121,75 €	146,10 €	3,90 €	150,00 €	75,00 €	61,17 €	73,40 €	1,60 €	75,00 €

BOUEES A LA PICARDE

BOUEES	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024			
		Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour		Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour		Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	140,00 €	113,67 €	136,40 €	3,60 €	140,00 €	50,00 €	41,00 €	49,20 €	0,80 €	50,00 €	25,00 €	20,17 €	24,20 €	0,80 €	25,00 €
A partir de 6,50 m	220,00 €	178,92 €	214,70 €	5,30 €	220,00 €	80,00 €	65,75 €	78,90 €	1,10 €	80,00 €	40,00 €	32,42 €	38,90 €	1,10 €	40,00 €

REDEVANCES DE NAVIGATIONS

Tarif unique, non applicable aux particuliers, pour toute embarcation navigant sur le lac d'Orient (planche à voile, kite surf, dériveur simple, catamaran, quillard, barque pédalo, canoë, etc).

NAVIGATIONS	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Jour	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €
Semaine	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Mois	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Saison	33,33 €	40,00 €	33,33 €	40,00 €

2. CONDITIONS APPLICABLES AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

Redevance de mouillage dans le port de Mesnil-Saint-Père et sur les bouées de Mesnil-Saint-Père et de la Picarde :

Chaque adhérent des clubs devra se présenter à la capitainerie, muni de son acte de francisation ou de sa carte de navigation et d'une attestation d'assurance, afin de régler son titre de mouillage. Les clubs n'encaissent plus les actes de mouillages. La capitainerie donnera à chaque adhérent un titre de mouillage et lui attribuera un emplacement pendant la durée déterminée.

Formule parrainage club :

Pour toute nouvelle adhésion de club, une réduction de 50% sera accordée sur la redevance de mouillage de la première année.

Redevance de navigation :

Forfait de 100 €/an acquitté par les clubs pour leurs adhérents

A la fin de la saison (au plus tard le 30 septembre), les clubs devront déclarer à la capitainerie la liste des différents types d'embarcations répertoriées au sein de leur association et de leur parc à bateaux (embarcations du club, des particuliers, de l'école de voile, de location, bateaux de sécurité, etc). Après avoir fourni cette déclaration, les clubs recevront leur redevance de navigation de l'année en cours et régleront cette dernière à la capitainerie de la Maison des Lacs.

Emplacements du Port :

Les bateaux des clubs qui sont destinés aux activités sportives et qui ont un emplacement dans le port de Mesnil-Saint-Père se verront appliquer un tarif préférentiel. Le tarif appliqué sera le tarif saison moins de 5 mètres.

Régates :

Les participants aux régates, sur justification du Président du club organisateur, pourront bénéficier des mouillages à titre gratuit attribués par la Capitainerie de la Maisons des Lacs, pour la période débutant la veille du premier jour de la régata se terminant le lendemain du dernier jour de la régata, dans la limite des places disponibles.

Zone de stationnement multi-usagers :

Les plaisanciers pourront bénéficier d'un emplacement pour un véhicule sur la zone de stationnement multi-usagers située à côté de la Maison des lacs.

3. TARIFS APPLICABLES AUX HABITANTS DE MESNIL-SAINT-PÈRE

Les plaisanciers qui justifient d'une adresse sur Mesnil-Saint-Père bénéficieront du tarif à la saison sans taxe de séjour.

4. CARTES MAGNETIQUES (accès aux pontons et sanitaires du port)

- Dès l'établissement du contrat de mouillage, la capitainerie s'engage à fournir deux cartes magnétiques à titre gracieux à chaque plaisancier.
- Tout plaisancier qui aura perdu ou endommagé une carte magnétique devra en acquérir une nouvelle au prix de 50,00 €.
- Chaque plaisancier devra retourner ces deux cartes à la capitainerie au plus tard le 1er novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, le plaisancier qui n'aura pas retourné ses cartes devra payer 50,00 €/carte.

5. TARIFS DE LA PLONGEE SOUS-MARINE DANS LE LAC D'ORIENT

- Une redevance de 55,00 € par journée pour les clubs extérieurs,
- Une redevance de 20,00 € par heure pour les clubs extérieurs,
- La gratuité pour les plongeurs membres des clubs aubois, principalement pour les six clubs de plongée du département de l'Aube regroupés au sein du Comité départemental.
- Le tarif suivant s'applique à l'activité baptême, initiation ou pratique courante de la plongée réalisée par un plongeur professionnel :

	TARIF 2023	TARIF 2024
Elément fixe	180 € pour 30 personnes	180 € pour 30 personnes
Elément variable	Au-delà de 30 personnes : 5 €/personne supplémentaire	Au-delà de 30 personnes : 5 €/personne supplémentaire

6.TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS

Les tarifs suivants s'appliquent aux bords d'eau, plages, terrains et parkings situés à proximité des plages de Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père.

	Saison		Par mois en période estivale		Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)		Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Commerçants de bouche								
de 15 à 30 m ²	663,00 €	663,00 €	204,00 €	204,00 €	15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
/m ² supplémentaire	3,60 €	3,60 €	7,10 €	7,10 €	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Commerçants hors bouche								
inférieur à 100 m ²	1 193,00 €	1 193,00 €	367,00 €	367,00 €				
inférieur à 200 m ²	1 789,50 €	1 789,50 €	550,50 €	550,50 €				
/m ² supplémentaire	1,78 €	1,78 €	3,60 €	3,60 €				
Animations payantes hors animations réalisées par des associations								
inférieur à 100 m ²					15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
inférieur à 200 m ²					23,70 €	23,70 €	16,20 €	16,20 €
/m ² supplémentaire					1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Concerts payants								
/m ²							0,20 €	0,20 €

7. TARIFS LOCATION DE SALLES DE REUNION A LA MAISON DES LACS

Location de salles à la Maison des Lacs	TARIFS 2023				TARIFS 2024			
	Associations et scolaires		Autres usagers		Associations et scolaires		Autres usagers	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
HEURE	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
DEMI-JOURNEE	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €
JOURNEE	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €

Mise en place salle une heure tous usagers	TARIFS 2023		TARIFS 2024	
	HT	TTC	HT	TTC
	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

Autres	TARIFS 2023		TARIFS 2024	
	HT	TTC	HT	TTC
Forfait nettoyage	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Perte de clé	41,67 €	50,00 €	41,67 €	50,00 €

Service foncier

Rapport de M. le Président n°012024/22

OBJET : **LAC D'ORIENT**
 Régie de recettes
 Fixation des droits et tarifs 2024 perçus auprès des usagers

Par délibération n° 062016/223 du 13 juin 2016, la Commission permanente a décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus auprès des usagers des bords d'eau et des ports du Lac de la Forêt d'Orient, et de ses équipements.

Dans le cadre du développement touristique départemental, la majorité des tarifs 2023 pourraient être maintenus pour la saison 2024. Les différents tarifs proposés sont récapitulés en annexe au présent rapport.

Il est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2021-RE1-II-6 du 1^{er} juillet 2021, de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des tarifs relatifs à l'utilisation des bords d'eau et des ports du Lac de la Forêt d'Orient et de ses équipements, tels que récapitulés en annexe ;

- approuver les dispositions particulières détaillées en annexe ;

- autoriser M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des espaces dédiés à tous types d'activités.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.

L'ensemble des redevances figurant dans cette annexe ne fera l'objet d'aucun remboursement.

1. TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET AUX CLUBS

Les redevances de mouillage et navigation sont payables au plus tard le jour de la mise à l'eau. En cas de paiement à la réservation, le plaisancier devra confirmer sa réservation 48 heures avant son arrivée. Un contrat de location de mouillage et de navigation sera établi par la capitainerie et fera foi de règlement.

UTILISATION DU PORTIQUE DE MISE A L'EAU

- un forfait de 55,00 € pour une mise à l'eau ou un retrait.
- un forfait de 75,00 € pour deux opérations (mise à l'eau + retrait).
- un forfait de 30,00 € pour une utilisation du mât de matage.
- un forfait de 120,00 € pour une utilisation du mât de matage et une mise au à l'eau et un retrait.
- un grutage et un matage gratuits (pour la mise à l'eau et le retrait du bateau) pour les participants aux régates.

EMPLACEMENT AU PORT

EMPLACEMENT AU PORT	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024				Week-end 2023 (particuliers)	Week-end 2024			
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Quillard moins de 5 m	300,00 €	256,50 €	307,80 €	17,20 €	300,00 €	100,00 €	79,75 €	95,70 €	4,30 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	25,00 €	19,67 €	23,60 €	1,40 €	25,00 €
De 5 m à 5,99 m	400,00 €	316,17 €	379,40 €	20,60 €	400,00 €	150,00 €	120,71 €	144,85 €	5,15 €	150,00 €	70,00 €	56,75 €	68,10 €	1,90 €	70,00 €	35,00 €	27,58 €	33,10 €	1,90 €	35,00 €
De 6,00 m à 6,99 m	550,00 €	437,75 €	525,30 €	24,70 €	550,00 €	200,00 €	161,50 €	193,80 €	6,20 €	200,00 €	90,00 €	73,00 €	87,60 €	2,40 €	90,00 €	45,00 €	35,50 €	42,60 €	2,40 €	45,00 €
De 7,00 m à 7,99 m	700,00 €	558,58 €	670,30 €	29,70 €	700,00 €	250,00 €	202,08 €	242,50 €	7,50 €	250,00 €	100,00 €	80,75 €	96,90 €	3,10 €	100,00 €	50,00 €	39,08 €	46,90 €	3,10 €	50,00 €
De 8,00 m à 9,49 m	850,00 €	678,58 €	814,30 €	35,70 €	850,00 €	300,00 €	241,67 €	290,00 €	10,00 €	300,00 €	110,00 €	88,75 €	106,50 €	3,50 €	110,00 €	55,00 €	42,92 €	51,50 €	3,50 €	55,00 €
De 9,50 m à 11,49 m	1 000,00 €	797,67 €	957,20 €	42,80 €	1 000,00 €	350,00 €	282,75 €	339,30 €	10,70 €	350,00 €	120,00 €	96,67 €	116,00 €	4,00 €	120,00 €	60,00 €	46,67 €	56,00 €	4,00 €	60,00 €
Supplément multicoque + 3 m	170,00 €	138,08 €	165,70 €	4,30 €	170,00 €	80,00 €	65,00 €	78,00 €	2,00 €	80,00 €	40,00 €	32,50 €	39,00 €	1,00 €	40,00 €					

BOUEES A MESNIL-SAINT-PERE

BOUEES	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024			
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour		Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	230,00 €	186,58 €	223,90 €	6,10 €	230,00 €	100,00 €	81,08 €	97,30 €	2,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €
A partir de 6,50 m	400,00 €	335,70 €	391,10 €	8,90 €	400,00 €	150,00 €	121,75 €	146,10 €	3,90 €	150,00 €	75,00 €	61,17 €	73,40 €	1,60 €	75,00 €

BOUEES A LA PICARDE

BOUEES	Saison 2023 (particuliers)	Saison 2024				Mois 2023 (particuliers)	Mois 2024				Semaine 2023 (particuliers)	Semaine 2024			
	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	140,00 €	113,67 €	136,40 €	3,60 €	140,00 €	50,00 €	41,00 €	49,20 €	0,80 €	50,00 €	25,00 €	20,17 €	24,20 €	0,80 €	25,00 €
A partir de 6,50 m	220,00 €	178,92 €	214,70 €	5,30 €	220,00 €	80,00 €	65,75 €	78,90 €	1,10 €	80,00 €	40,00 €	32,42 €	38,90 €	1,10 €	40,00 €

REDEVANCES DE NAVIGATIONS

Tarif unique, non applicable aux particuliers, pour toute embarcation navigant sur le lac d'Orient (planche à voile, kite surf, dériveur simple, catamaran, quillard, barque pédalo, canoë, etc).

NAVIGATIONS	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Jour	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €
Semaine	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Mois	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Saison	33,33 €	40,00 €	33,33 €	40,00 €

2. CONDITIONS APPLICABLES AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

Redevance de mouillage dans le port de Mesnil-Saint-Père et sur les bouées de Mesnil-Saint-Père et de la Picarde :

Chaque adhérent des clubs devra se présenter à la capitainerie, muni de son acte de francisation ou de sa carte de navigation et d'une attestation d'assurance, afin de régler son titre de mouillage. Les clubs n'encaissent plus les actes de mouillages. La capitainerie donnera à chaque adhérent un titre de mouillage et lui attribuera un emplacement pendant la durée déterminée.

Formule parrainage club :

Pour toute nouvelle adhésion de club, une réduction de 50% sera accordée sur la redevance de mouillage de la première année.

Redevance de navigation :

Forfait de 100 €/an acquitté par les clubs pour leurs adhérents

A la fin de la saison (au plus tard le 30 septembre), les clubs devront déclarer à la capitainerie la liste des différents types d'embarcations répertoriées au sein de leur association et de leur parc à bateaux (embarcations du club, des particuliers, de l'école de voile, de location, bateaux de sécurité, etc). Après avoir fourni cette déclaration, les clubs recevront leur redevance de navigation de l'année en cours et régleront cette dernière à la capitainerie de la Maison des Lacs.

Emplacements du Port :

Les bateaux des clubs qui sont destinés aux activités sportives et qui ont un emplacement dans le port de Mesnil-Saint-Père se verront appliquer un tarif préférentiel. Le tarif appliqué sera le tarif saison moins de 5 mètres.

Régates :

Les participants aux régates, sur justification du Président du club organisateur, pourront bénéficier des mouillages à titre gratuit attribués par la Capitainerie de la Maisons des Lacs, pour la période débutant la veille du premier jour de la régata se terminant le lendemain du dernier jour de la régata, dans la limite des places disponibles.

Zone de stationnement multi-usagers :

Les plaisanciers pourront bénéficier d'un emplacement pour un véhicule sur la zone de stationnement multi-usagers située à côté de la Maison des lacs.

3. TARIFS APPLICABLES AUX HABITANTS DE MESNIL-SAINT-PÈRE

Les plaisanciers qui justifient d'une adresse sur Mesnil-Saint-Père bénéficieront du tarif à la saison sans taxe de séjour.

4. CARTES MAGNETIQUES (accès aux pontons et sanitaires du port)

- Dès l'établissement du contrat de mouillage, la capitainerie s'engage à fournir deux cartes magnétiques à titre gracieux à chaque plaisancier.
- Tout plaisancier qui aura perdu ou endommagé une carte magnétique devra en acquérir une nouvelle au prix de 50,00 €.
- Chaque plaisancier devra retourner ces deux cartes à la capitainerie au plus tard le 1er novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, le plaisancier qui n'aura pas retourné ses cartes devra payer 50,00 €/carte.

5. TARIFS DE LA PLONGEE SOUS-MARINE DANS LE LAC D'ORIENT

- Une redevance de 55,00 € par journée pour les clubs extérieurs,
- Une redevance de 20,00 € par heure pour les clubs extérieurs,
- La gratuité pour les plongeurs membres des clubs aubois, principalement pour les six clubs de plongée du département de l'Aube regroupés au sein du Comité départemental.
- Le tarif suivant s'applique à l'activité baptême, initiation ou pratique courante de la plongée réalisée par un plongeur professionnel :

	TARIF 2023	TARIF 2024
Elément fixe	180 € pour 30 personnes	180 € pour 30 personnes
Elément variable	Au-delà de 30 personnes : 5 €/personne supplémentaire	Au-delà de 30 personnes : 5 €/personne supplémentaire

6.TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS

Les tarifs suivants s'appliquent aux bords d'eau, plages, terrains et parkings situés à proximité des plages de Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père.

	Saison		Par mois en période estivale		Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)		Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Commerçants de bouche								
de 15 à 30 m²	663,00 €	663,00 €	204,00 €	204,00 €	15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
/m² supplémentaire	3,60 €	3,60 €	7,10 €	7,10 €	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Commerçants hors bouche								
inférieur à 100 m²	1 193,00 €	1 193,00 €	367,00 €	367,00 €				
inférieur à 200 m²	1 789,50 €	1 789,50 €	550,50 €	550,50 €				
/m² supplémentaire	1,78 €	1,78 €	3,60 €	3,60 €				
Animations payantes hors animations réalisées par des associations								
inférieur à 100 m²					15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
inférieur à 200 m²					23,70 €	23,70 €	16,20 €	16,20 €
/m² supplémentaire					1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Concerts payants								
/m²							0,20 €	0,20 €

7. TARIFS LOCATION DE SALLES DE REUNION A LA MAISON DES LACS

Location de salles à la Maison des Lacs	TARIFS 2023				TARIFS 2024			
	Associations et scolaires		Autres usagers		Associations et scolaires		Autres usagers	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
HEURE	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
DEMI-JOURNEE	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €
JOURNEE	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €

Mise en place salle une heure tous usagers	TARIFS 2023		TARIFS 2024	
	HT	TTC	HT	TTC
	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

Autres	TARIFS 2023		TARIFS 2024	
	HT	TTC	HT	TTC
Forfait nettoyage	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Perte de clé	41,67 €	50,00 €	41,67 €	50,00 €